

XV. *Cannabis indica*. — Le chanvre indien produit, après une excitation préalable, une résolution musculaire, qui a suggéré la pensée de l'opposer au strychnisme. En 1867, un médecin américain a combattu avec succès, par le *cannabis indica* employé sous forme d'extrait et à des doses très-élevées, un empoisonnement très-grave par la strychnine; il y aurait lieu de reprendre ces essais et de les étendre au tétanos.

XVI. *Fève de Calabar*. — Il était naturel que l'on songeât à opposer la *fève de Calabar* et son principe actif, l'ésérine, au strychnisme et au tétanos. Eben Watson, dans un mémoire dont j'ai donné la traduction dans la *Gaz. hebdomadaire de médecine* (2^{me} série, t. IV, 1867, p. 790 et suiv.), a signalé cette double application de la fève de Calabar, et une foule de témoignages cliniques ont affirmé sa valeur. C'est ainsi que Sidney Ringer a pu, à l'aide de l'extrait de fève de Calabar, donné à la dose de 3 grains anglais (19 centigr.) tous les quarts d'heure, conjurer les accidents d'un tétanos très-grave. (*The Practitioner*, novembre 1874.) Cunningham a obtenu également un succès à l'aide de ce moyen, chez un enfant. En France, on a été moins heureux jusqu'ici, mais les essais n'ont pas été suffisants; et je souscris complètement au vœu formulé par Martin-Damourette, de voir expérimenter à nouveau un moyen aussi puissant et qui peut revendiquer déjà en sa faveur des faits d'une valeur réelle ⁽¹⁾. (Martin-Damourette,

moyen. Un pharmacien en chef de la marine, F. Hétet, a bien voulu, sur ma demande, analyser le *cotyledon umbilicus*; il y a trouvé, entre autres principes, des traces de propylamine; mais il serait sans doute hasardé de leur rapporter l'action de cette plante.

Le suc de *cotyledon umbilicus*, que l'on peut se procurer aisément pendant presque toute l'année, dans les pays humides tels que la Bretagne, n'a d'ailleurs qu'une saveur herbacée, et je ne lui ai constaté aucune action physiologique appréciable.

⁽¹⁾ 196. La *fève de Calabar* se donne en poudre, à des doses de 1 à 10 centigr., et en extrait, à des doses de 1 à 5 centigr.; mais, quand il s'agit du tétanos, on peut dire qu'il n'y a pas de doses fixes, le principe des doses successives plus ou moins rapprochées lui étant applicable. Martin-Damourette conseille de donner de faibles doses au début, plusieurs fois par jour, pour obtenir une parésie motrice très-accentuée, sans mélange de phénomènes convulsifs. Il donne la préférence au sulfate d'ésérine en injection.

Les doses du sulfate d'ésérine chez l'homme sont encore mal déterminées. J'ai constaté, chez un chien volumineux, que la dose de 2 centigr. injectée sous la peau n'était pas mortelle, mais produisait des accidents graves. On pourrait, chez l'homme, procéder par doses de 1 milligr. et y revenir aussi souvent que l'indiqueraient les effets obtenus.

Contribut. à l'étude de l'antagonisme et de la tolérance, etc., in *Journal de thérap.* de Gubler, 1874, t. I.)

XVII. *Amyosthéniques incertains*. — Je placerai dans ce groupe des substances toxiques, les unes d'origine végétale, les autres d'origine animale, qui paraissent exercer une action de stupéfaction musculaire, que l'art utilisera sans doute plus tard, quand elle aura été plus étudiée et mieux disciplinée. J'indiquerai à ce propos: 1° la *muscarine*, essayée par Schmiedberg et Koppe, et que l'on retire de la fausse oronge (*Amanita muscaria*); cette substance, très-toxique, paraît exercer sur le cœur une action amyosthénique extrêmement active; 2° le *musculus venenosus*, ou moule vénéneuse, dont l'effet toxique le plus saillant est un état de relâchement musculaire, et que Francis Crumpe a donné avec succès dans un cas de tétanos traumatique ⁽¹⁾; 3° les venins des reptiles (salamandre, crapaud, triton) et ceux des ophidiens, qui promettent à l'art de guérir, et sous forme d'injection hypodermique, des médicaments d'une grande puissance; 4° toutes ces substances toxiques dites *poisons du cœur*, telles l'*inéé*, le *tanguin*, divers *poisons de flèches*, l'*oléandrine*, étudiée par de Girard et Pélikan, etc., et dont l'étude promet aux thérapeutistes de l'avenir un champ singulièrement fécond. Je n'insiste pas davantage, tout étant encore à faire pour transformer ces poisons en médicaments.

ARTICLE II. — AMYOSTHÉNIQUES SPÉCIAUX

La propriété amyosthénique est sans doute générale, et toute substance qui la possède, appliquée convenablement et à dose suffisante à une fibre musculaire en état de contraction convulsive, doit la relâcher; mais il n'en est pas moins vrai cependant que quelques-uns de ces médicaments ont électivité d'action sur tel ou tel ordre de muscles lisses ou striés, ou sur tel ou tel muscle de chacun de ces deux ordres. J'ai dit, à propos des stimulants spéciaux de l'action musculaire, combien leur étude était encore peu avancée; j'ai à constater la même lacune à propos des dépresseurs spéciaux de la contractilité.

Quoi qu'il en soit, je propose les divisions suivantes:

- 1° Amyosthénie gastro-intestinale;
- 2° Amyosthénie cardio-vasculaire;

⁽¹⁾ 197. Il fit prendre à sa malade 3 de ces moules toxiques.